AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C0990
FR0000054470-FS0292

17 mars 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

UBISOFT ENTERTAINMENT

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 16 mars 2020, la société JP Morgan Chase & Co. (C/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 10 mars 2020, par l'intermédiaire des sociétés JP Morgan Securities plc[1] et JP Morgan Securities LLC[1] qu'elle contrôle, le seuil de 15% du capital de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir indirectement 17 918 459 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 14,82% du capital et 13,47% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
JP Morgan Securities plc	17 894 434	14,80	17 894 434	13,45
JP Morgan Securities LLC	24 025	0,02	24 025	0,02
Total JP Morgan Chase & Co.	**17 918 459**	**14,82**	**17 918 459**	**13,47**

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général :

- la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 6 357 806 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont (i) 6 354 706 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de 198 contrats « *physically-settled call options* » à dénouement physique arrivant à échéance entre le 20 mars 2020 et le 21 septembre 2022 et exerçables à des prix compris entre 56,90 € et 89,42 € par action UBISOFT ENTERTAINMENT ; et 3 100 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de contrats « *futures* » à dénouement physique arrivant à échéance le 20 mars 2020 au prix unitaire par action de 72,80 €, et

- la société JP Morgan Securities LLC a précisé détenir 4 279 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities LLC d'utiliser lesdites actions à tout moment.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 6 683 762 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte au premier alinéa) dont (i) 682 948 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de 38 contrats « *cash-settled equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 5 mai 2020 et le 21 janvier 2025, et

[1] Contrôlée au plus haut niveau par JP Morgan Chase & Co.
[2] Sur la base d'un capital composé de 120 926 773 actions représentant 133 029 325 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

(ii) 6 000 814 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de 49 contrats « *physical-settled put options* » à dénouement physique, exerçables entre le 24 juin 2020 et le 19 septembre 2022 à des prix compris entre 45,51 € et 77,75 € par action UBISOFT ENTERTAINMENT.

La société JP Morgan Chase & Co. a précisé détenir, au titre de l'article 223-14 III, 1° du règlement général, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 185 457 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (« océanes ») dont l'exercice peut intervenir à tout moment jusqu'au 24 septembre 2024 et pouvant donner droit à autant d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT au prix unitaire par action de 114,63 €.